

STAGE 3 (ORT-6533)

CONSIGNES

- La personne stagiaire doit remplir et soumettre son autoévaluation de mi-stage avant de rencontrer la personne superviseure. La complétion de l'autoévaluation peut se faire en plusieurs temps en prenant soin d'enregistrer les données à l'aide du bouton « Enregistrer ». Une fois le formulaire complété, il doit être soumis en appuyant sur le bouton « Enregistrer et soumettre ». Le fait de soumettre l'autoévaluation la rend accessible à la personne superviseure. De plus, une autoévaluation soumise ne peut plus être modifiée.
- Avant de rencontrer la personne stagiaire, la personne superviseure complète l'évaluation de mi-stage.
- Lors de la rencontre d'évaluation de mi-stage, la personne superviseure présente son évaluation à la personne stagiaire et en discute avec lui ou elle à partir de son autoévaluation. La personne superviseure ajuste son évaluation, au besoin, l'enregistre et la soumet en présence de la personne stagiaire.
- La même procédure s'applique à l'évaluation finale du stage avec l'ajout de l'étape suivante : une fois l'évaluation complétée et soumise par la personne superviseure, la personne stagiaire doit retourner dans le formulaire d'évaluation de la personne superviseure, via l'intranet, afin de confirmer qu'il/elle a discuté de l'évaluation avec la personne superviseure en cochant la case correspondante.

ÉCHELLE DE NOTATION

4	La personne stagiaire démontre des apprentissages conformes au profil attendu pour le stage.
3	La personne stagiaire démontre plusieurs apprentissages conformes au profil attendu pour le stage. Quelques apprentissages demeurent à consolider pour atteindre le profil attendu.
2	Plusieurs apprentissages demeurent à réaliser/consolider pour atteindre le profil attendu pour le stage. La personne stagiaire doit porter une attention particulière au développement de cette compétence.
1	Les apprentissages de la personne stagiaire sont clairement en deçà du profil attendu pour le stage. La personne stagiaire progresse peu dans le développement de cette compétence. Un support particulier doit être mis en place pour soutenir la personne stagiaire dans le développement de cette compétence.
S.O.	Sans objet. Compétence non évaluée.
→	Pour les sous-compétences marquées d'une flèche (→), l'obtention d'une cote 1 ou 2 peut occasionner l'échec du stage. Cette décision sera prise par la coordination des stages de l'Université.

La personne stagiaire doit s'autoévaluer en fonction du profil attendu pour chacune des sous-compétences ciblées dans le stage 3. Le niveau attendu pour chaque sous-compétence est obtenu en glissant la souris sur celle-ci.

L'obtention de la note de passage (67 %) pour chaque compétence est nécessaire à la réussite du stage. Pour la compétence « Expertise clinique », la note de passage est exigée pour chacune des sections « Évaluation » et « Intervention ». De plus, pour certaines sous-compétences du « Professionnalisme » marquées d'une flèche (→), l'obtention d'une cote 1 ou 2 peut occasionner l'échec du stage. Cette décision sera prise par la coordination des stages du programme d'orthophonie après avoir communiqué avec la personne superviseure. Le calcul des notes pour chaque compétence, ainsi que le calcul de la note finale, sont réalisés par la coordination des stages de l'Université.